



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat lance son projet oenotouristique et veut fédérer les acteurs de la branche viti-vinicole et touristique

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un EMPD lui permettant d'engager un montant annuel de 500'000.- (renouvelable cinq ans, soit 2,5 millions) pour soutenir la mise en oeuvre du concept de promotion oenotouristique dans le canton. L'idée forte du projet est de fédérer désormais tous les acteurs concernés et de les unir autour d'actions communes et présenter des projets innovants.

Le Conseil d'Etat a prévu, dans le cadre de son programme de législature, de promouvoir les offres touristiques en lien avec la viticulture. L'oenotourisme s'inscrit en réponse à une large demande de recherche des produits de qualité, de découverte des terroirs et des paysages. Fort de ce constat, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un EMPD lui permettant d'engager un montant annuel de 500'000.- (renouvelable sur cinq ans, soit 2,5 millions) pour soutenir la mise en oeuvre du concept de promotion oenotouristique. Cet EMPD répond par ailleurs au postulat du député Pierre-Yves Rapaz et consorts intitulé «Le canton solidaire des viticulteurs».

Placé sous la direction d'un chef de projet, un comité de pilotage regroupant les acteurs de la filière «oenotourisme» (Canton, Office des Vins vaudois, Office du Tourisme du Canton de Vaud, Prométerre, Association Romande des Hôteliers, Gastrovaud, Fédération des Produits du Terroir vaudois, Art de Vivre et Lavaux Patrimoine mondial), travaille depuis plusieurs mois afin de centraliser les informations, fixer les objectifs et les premières actions à mettre en place dans ce projet innovant. L'idée forte est de fédérer désormais tous les acteurs, de soutenir et développer des projets notamment issus des filières partenaires. Les montants accordés par l'EMPD seront utilisés pour des actions nouvelles. Ces projets, pour obtenir une subvention cantonale, feront l'objet de décisions par le biais de la loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE).

Les trois premiers chantiers identifiés concernent la formation, la rédaction d'une charte et la visibilité du projet oenotouristique. La formation devra sensibiliser toute personne n'ayant pas encore le réflexe de proposer des vins et des produits vaudois à sa clientèle ; des partenariats sont envisagés avec des écoles établies sur le sol

vaudois. Une charte invitant les différents acteurs à faire la promotion spontanée de l'oenotourisme vaudois est en phase finale d'élaboration. Enfin, un site internet sera élaboré durant le premier semestre 2014. Il permettra à la clientèle d'avoir accès aux nouveautés et opportunités oenotouristiques et sera ouvert aux prestataires afin qu'ils s'informent sur les outils qui seront mis à leur disposition et d'avoir une vision globale du paysage oenotouristique vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 décembre 2013

DECS, Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, 021 316 60 10 ; Art de Vivre, Yann Stucki, chef de projet, 079 413 42 91